

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 15 mars 2021

Délibération n° 2021-0485

commission principale: développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet:

Développer l'insertion par l'activité économique - Programmation annuelle des actions d'insertion par l'activité économique 2021 - Attribution de subventions de fonctionnement aux différentes structures de l'insertion par l'activité économique (IAE) et à l'association Synerg'IAE 69 pour son programme d'actions 2021

service : Délégation Développement responsable - Direction insertion et emploi

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150 Date de convocation du Conseil : vendredi 26 février 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : jeudi 18 mars 2021

Présents: M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Grosperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtzoff.

Conseil du 15 mars 2021

Délibération n° 2021-0485

commission principale: développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : Développer l'insertion par l'activité économique - Programmation annuelle des actions d'insertion par l'activité économique 2021 - Attribution de subventions de fonctionnement aux différentes structures de l'insertion par l'activité économique (IAE) et à l'association Synerg'IAE 69 pour son programme d'actions 2021

service : Délégation Développement responsable - Direction insertion et emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e), en cours de révision, a pour objectif prioritaire de dynamiser les parcours d'insertion des publics par le développement de solutions d'activité pour le plus grand nombre.

Dans cette perspective, les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) sont des outils pertinents pour la mise à l'emploi progressive, l'apprentissage des codes professionnels et la continuité des parcours jusqu'au retour à l'emploi en milieu ordinaire. Ainsi, l'un des axes du PMI'e actuel porte sur l'accroissement de l'offre d'insertion par l'activité économique. Cet axe devrait être encore renforcé à l'avenir, compte tenu de la progression du chômage et de l'intérêt de ce levier pour les publics en insertion.

L'offre d'insertion par l'activité économique s'ajoute au développement des marchés publics réservés et attribués à ce type de structures pour proposer davantage de solutions d'emploi aux publics en insertion et, particulièrement, aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA).

Dans ce contexte général, la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 portant généralisation du RSA prévoit que la collectivité en charge du versement du RSA peut participer, avec l'État, au financement de contrats aidés et des contrats à durée déterminée d'insertion pour ces bénéficiaires.

L'objet de la présente délibération est d'approuver la programmation de l'IAE pour l'année 2021.

II - Le programme d'actions envers le secteur de l'IAE

L'IAE est un accompagnement dans l'emploi proposé à des personnes très éloignées de l'emploi pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Les structures de l'IAE offrent à leurs salariés un encadrement technique, des formations et un suivi socio-professionnel, tout en réalisant des activités de fourniture de biens et services (déchets, espaces verts, menuiserie, réparation vélo, maraîchage, etc.).

1° - Quelques chiffres et données

Soixante-trois structures (ateliers et chantiers d'insertion, entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, associations intermédiaires) sont présentes sur le territoire de la Métropole de Lyon et ce sont près de 6 000 salariés en insertion qui sont accompagnés par les SIAE chaque année.

Cet ensemble représente 34 M€ d'aides publiques mobilisés sur le Rhône, dont 23 M€ par l'État (dont 90 % sur la Métropole). La Métropole consacre, pour sa part, 6 M€ en soutien direct au secteur, auxquels s'ajoutent 3 M€ dans le cadre des marchés réservés (107 000 heures réalisées), et plus de 140 000 heures d'insertion réalisées annuellement par les SIAE dans le cadre des marchés clausés de la Métropole.

2° - Le contexte économique et institutionnel

L'Etat, pilote des dispositifs relatifs au financement de l'IAE, a lancé fin 2019 un plan d'actions visant à multiplier par 2, le nombre d'emplois dans ce secteur de l'IAE. Il s'agit du pacte ambition IAE.

Ce secteur a été particulièrement impacté par la crise sanitaire de 2020 du fait de l'arrêt partiel ou total des activités, des pertes financières engendrées et des difficultés de parcours pour les publics en période de confinement.

Une démarche locale a été lancée avec la direction départementale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), pôle emploi, le Département du Rhône, et la Métropole, afin de mieux articuler les soutiens et les stratégies de renouvellement du secteur entre les différents financeurs.

Elle a donné lieu à un webinaire le 20 novembre dernier, réunissant 80 participants, co-présidé par la Métropole.

3° - Les orientations métropolitaines

La Métropole intervient à la fois en tant que financeur de ce secteur (au titre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA), comme acheteur (en direct ou par des clauses sociales) et partenaire dans le développement de certains projets.

Son ambition est de faire de l'IAE un véritable levier pour développer de nouvelles opportunités d'emploi et répondre à des besoins non satisfaits. Elle souhaite également renforcer le pouvoir d'action et d'adaptation des structures dans le contexte actuel.

Afin d'atteindre ces objectifs, la Métropole pourra revoir ses modalités de financement du secteur, dans une logique de critères plus qualitatifs, et d'orientation vers le développement des structures (ingénierie et investissement), en lien avec les objectifs et les priorités de la collectivité.

Une délibération sera proposée d'ici la fin d'année 2021 pour présenter les nouvelles orientations vers ce secteur, ainsi que les nouvelles modalités de financement.

III - Soutien aux structures d'Insertion par l'activité économique - Programmation 2021

1° - Les actions

Le soutien de la Métropole en matière d'accompagnement socio-professionnel des salariés en IAE s'adresse uniquement aux ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et aux entreprises d'insertion (EI). Les associations intermédiaires (AI) peuvent être financées dans le cadre de la référence de parcours et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) ne bénéficient pas de financement direct, mais sont fortement mobilisées par les entreprises attributaires de marchés publics de la Métropole dans le cadre des clauses sociales.

L'embauche d'un bénéficiaire du RSA par une SIAE correspond à une étape du parcours d'insertion du bénéficiaire favorisant la dynamisation de son projet professionnel et son retour à un emploi durable. Dans les SIAE, les personnes en parcours d'insertion sont accompagnées à la fois par des encadrants techniques, qui leur apprennent les compétences techniques en lien avec l'activité de la structure (par exemple nettoyage, restauration ou menuiserie), et par des conseillers d'insertion professionnelle, qui les aident à élaborer leur projet professionnel, et à lever les différents freins à l'emploi.

La Métropole apporte une aide à la structure pour l'accompagnement socio-professionnel du public RSA.

Pour les EI, elle finance l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs au moment de leur recrutement, recrutés dans le cadre d'un contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI).

Pour les ACI, elle finance l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs au moment de leur recrutement, recrutés dans le cadre d'un CDDI. Pour l'année 2021 comme pour 2020, le coût unitaire de référence par place, pour cet accompagnement, est de 2 040 € par an. A ce financement, s'ajoute la prise en charge d'une partie du coût du contrat de travail sous forme d'aide au poste, correspondant au montant du RSA pour une personne seule. Une délibération dont l'objet est de "Développer l'insertion par l'activité économique - convention annuelle des actions d'insertion par l'activité économique - Cofinancement des contrats aidés et de l'aide au poste" est également présentée au Conseil de ce jour.

La présente délibération concerne l'attribution des financements de la Métropole aux ACI et EI pour l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA recrutés.

2° - Propositions de financement pour 2021

La proposition au titre de 2021 tient compte des évolutions connues sur 2020 pour l'association Médialys : à savoir, la transformation de l'association en atelier et chantier d'insertion et l'évolution de l'offre d'insertion en conséquence.

Il est proposé d'allouer des places complémentaires aux chantiers d'insertion et entreprises d'insertion qui ont fait des demandes et qui réalisent leurs objectifs de suivi de bénéficiaires du RSA pour maintenir l'offre d'insertion. Le travail d'accompagnement de la transformation de l'association Médialys et des brigades natures permet de proposer un financement total de 1 198 743 € (contre 1 600 974 € en 2020), pour 97 places de plus à l'attention des bénéficiaires du RSA (49 de plus hors impact de la transformation de l'association Médialys). Cette baisse du financement est liée à la fin de soutien exceptionnel aux brigades nature, suite à la reprise par le groupe SOS de Rhône insertion environnement en 2018 et à la baisse du financement de l'association Médialys plus fortement soutenu par l'État par la transformation de l'association en ACI. Les fonds dégagés permettront de renforcer l'accompagnement à l'innovation des SIAE.

Il est donc proposé de retenir, pour 2021, les financements suivants au titre de l'aide à l'accompagnement, pour un montant total de 1 198 743 € et 655 places :

- 480 places financées au sein des ACI pour un montant de 979 200 €, soit 31 places de plus qu'en 2020 (hors association Médialys). Dans le cadre de la transformation de l'association Médialys en ACI, 86 places sont attribuées à cette structure, soit 48 de plus qu'en 2020, dans la continuité de la transformation des contrats parcours emploi compétence (PEC) en CDDI pour tous les nouveaux recrutements,
- 175 places financées au sein des El et des régies de quartier pour un montant de 219 543 €, soit 18 de plus qu'en 2020.

L'état détaillé des financements attribués, par place, par structure et par action, est présenté en annexe 1 de cette délibération.

IV - Soutien à l'association Synerg'IAE 69

L'association Synerg'IAE 69 a été créée en décembre 2016 par des acteurs du réseau de l'IAE (SIAE, têtes de réseau) avec un objectif prioritaire de mutualisation des moyens de formation professionnelle des SIAE. L'association a également créé une dynamique de projets structurants entre SIAE, élargie au-delà de la problématique de formation. Elle s'affirme comme un collectif, interlocutrice des acteurs institutionnels sur les questions de développement de l'IAE, en complément des réseaux représentatifs des différentes typologies de structures.

Dans le cadre du pacte ambition IAE, et des difficultés rencontrées par les structures suite à la crise sanitaire, l'association Synerg'IAE 69 propose pour 2021 une action de sourcing des publics, afin de faciliter les recrutements des structures et d'éviter au maximum les abandons de parcours. Cette action est en cohérence avec les orientations proposées pour développer le secteur de l'IAE sur le territoire de la Métropole.

L'association envisage le plan d'actions suivant :

- sourcing "hors les murs" auprès de nouveaux prescripteurs (bailleurs sociaux, centres d'hébergements, organismes de formation, et plus largement acteurs de proximité),
- mise en place d'un "SAS Booster", permettant de travailler à la fois la remobilisation du public et une mise à niveau minimale pour intégrer un poste en SIAE.

La Métropole est sollicitée pour un soutien d'un montant de 25 000 € visant à développer les actions engagées.

Le budget total de l'action est de 71 800 €, les co-financeurs sont l'État (27 000 €) et le Département du Rhône (10 000 €).

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € à l'association Synerg'IAE 69 pour l'année 2021 ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve:

- a) l'attribution, pour l'année 2021, de subventions de fonctionnement au profit des différentes structures de l'IAE, pour un montant total de 1 198 743 €, au titre des actions complémentaires de l'IAE mobilisées dans les parcours individuels et selon la répartition figurant dans le tableau ci-annexé,
- b) la convention-type à passer entre la Métropole et chacune de ces structures définissant, notamment, les modalités d'utilisation de ces subventions,
- c) l'attribution d'une subvention de fonctionnement au profit de l'association Synerg'IAE 69 pour un montant de 25 000 €,
- d) la convention à passer entre la Métropole et l'association Synerg'IAE 69 définissant, notamment, les conditions d'utilisation de la subvention.
- 2° Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions et leurs annexes.
- 3° La dépense de fonctionnement en résultant, soit 1 223 743 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal exercices 2021 et 2022 chapitre 017 opérations n° 0P36O5742.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 mars 2021.